

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1431

6 juin 2015

SOMMAIRE

Beans & Leaves S.A.	68678	Novainvest Holding S.A.	68649
Becker International S.A.	68643	Nova Technologies S.A.	68649
BE Europe S.A.	68643	Nürnberg, Karolinenstraße Beteiligung A S.à r.l.	68650
Bloo-Distrib	68643	OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l.	68650
Cervinia Europe	68642	Pear (Luxembourg) Investment S.à r.l.	68665
Conjecture	68643	Pegaso Transportation	68665
CR Retail S.à r.l.	68644	Pegasus (Belgium) S.à r.l.	68665
Ditco International S.à r.l.	68688	Pegasus Holdings (Belgium) 2 S.à r.l.	68666
Domanial S.A., SPF	68688	Pegasus Luxembourg S.à r.l.	68666
Entreprise Poeckes S.à r.l.	68688	Recovery Opportunities S.à r.l.	68645
Ferma S.A., SPF	68644	Rolic Invest S.à r.l.	68643
Fiduciaire de Windhof S.à r.l.	68644	Rollibo S.A.	68666
Groupe Wagner Luxembourg SA	68645	Rombert S.A.	68667
IHC-Company S.A.	68688	Roof	68667
Jazz-Ex S.à r.l.	68642	Roquepine s.à r.l.	68669
Joya-Coiffure S.à r.l.	68642	Schieben Leichtmetall- und Stahlbau GmbH	68645
JUGLANS S.à r.l.	68642	Septavest S.à r.l.	68670
Kettaneh Group S.A.	68644	S.G.Mat S.A.	68670
Lantiq US Holdco S.à r.l.	68644	Société Européenne pour le Financement d'Ini- tiatives Textiles S.A.	68645
Leasing Events Cars	68642	Trias GER IC Berlin - T S.à r.l.	68672
Mangin S.à r.l.	68645	Trias GER Immermannstrasse - T S.à r.l. ...	68670
Master Murabaha S.à r.l.	68642	Trias Ger Kaygasse - T S.à r.l.	68674
Master Products	68648	Trias GER Kirchheide - T S.à r.l.	68676
Menuiserie Jos. Dostert	68643	Vintage 2015 GP S.à r.l.	68679
Metec S.A.	68648	Voyages Demy Schandeler s.à r.l. et Cie s.e.c.s.	68686
MJH SA	68648		
MK Astro Lux Holdings S.à r.l.	68648		
Naturenergie Invest S.A.	68644		
Newvel S.A., SPF	68648		
Next Code Health Luxembourg S.à r.l.	68649		

Cervinia Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 178.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054735/9.
(150062965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Jazz-Ex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 31A, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 79.396.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054954/9.
(150063263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Joya-Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 12, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg B 137.785.

Le Bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054958/9.
(150063129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

JUGLANS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 152.660.

Le comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054959/9.
(150062597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Leasing Events Cars, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 172.851.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054992/9.
(150062635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Master Murabaha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055026/9.
(150062995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Conjecture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8019 Strassen, 60, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 135.899.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015054716/9.
(150062668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Menuiserie Jos. Dostert, Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 106, Kohlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 73.713.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055037/9.
(150062812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Rolic Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 111.695.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055130/9.
(150062603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

BE Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 187.271.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055649/9.
(150063457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Becker International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 183.612.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055650/9.
(150063857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Bloo-Distrib, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 160.834.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055657/9.
(150063420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

CR Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3325 Berchem, Aire de Berchem, Autoroute E25.
R.C.S. Luxembourg B 127.274.

Les comptes annuels au 31-12-14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055701/9.
(150063549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Ferma S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 154.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055771/9.
(150063636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Fiduciaire de Windhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055773/9.
(150063604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Kettaneh Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 158.122.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055796/9.
(150063639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Lantiq US Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 287.523,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.727.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055814/9.
(150063793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Naturenergie Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 141.183.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055874/9.
(150063640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Recovery Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.399.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 20 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055946/11.

(150063610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Schieben Leichtmetall- und Stahlbau GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.590.

SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG

Die Zweigniederlassung der Firma Schieben Leichtmetall- und Stahlbau GmbH wird zum 01.03.2015 geschlossen.

SCHIEBEN Leichtmetall- und Stahlbau GmbH
Dr. Eugen Offermann

Référence de publication: 2015055989/11.

(150063361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

S.E.F.I.T. S.A., Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 52.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015056004/11.

(150063766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Groupe Wagner Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015056329/10.

(150064706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Mangin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 196.097.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente-et-un mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée, LEIG S.à r.l., ayant son siège social à L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt, inscrite auprès du Registre de Commerce des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170.127, représentée par son gérant en fonction Monsieur Julien GEORGE, gérant de sociétés, né à Metz (France), le 6 novembre 1984, demeurant à L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong;

lui-même ici dûment représenté par Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant es-qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MANGIN S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet la détention, la mise en valeur, la location ou l'aliénation d'un patrimoine immobilier pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société LEIG S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent soixante-dix euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong.

2.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Julien GEORGE, gérant de sociétés, né à Metz (France), le 6 novembre 1984, demeurant à L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain KETTEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 avril 2015. Relation GAC/2015/2817. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015056466/111.

(150064363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Master Products, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASTER PRODUCTS

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2015056467/12.

(150064020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Metec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056475/9.

(150064594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

MJH SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 138.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015056476/10.

(150064194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

MK Astro Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 192.385.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056477/12.

(150064485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Newvel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.159.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEWVEL S.A.,SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2015056493/11.

(150064713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Next Code Health Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.397,90.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 183.646.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 12 février 2015

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'ajouter aux fonctions de gérant de la société Monsieur Hannes SMARASON né le 25.11.1967 à Reykjavik (Islande), demeurant à 5, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg,

- d'ajouter aux fonctions de gérant de la société Monsieur Edward HU, né le 01.12.1962, à Chine (Chine), demeurant à 288 FeTe Zhong Road, Building1, Room 214 WaiGaoQiao Free Trade Zone Shanghei 200131 CHINA.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015056494/20.

(150064075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Nova Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.227.

—
Hiermit reiche ich, Herr Nico HANSEN, Geschäftsführer der Gesellschaft MGI FISOGEST SARL, den Rücktritt der Gesellschaft MGI FISOGEST SARL von deren Mandat als Rechnungskommissar der Aktiengesellschaft NOVA TECHNOLOGIES S.A. gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri BECK Notar mit Amtssitz in Echternach, am 7. Dezember 2011 veröffentlicht im Memorial C-N° 143 vom 18. Januar 2012, mit Gesellschaftssitz in L-2220 Luxembourg, 681 rue de Neudorf und im Handelsregister Luxemburg (RCS) unter der Nummer B 165.227 eingetragen, ein.

Luxemburg, den 14. April 2015.

MGI FISOGEST SARL

Vertreten durch Herrn Nico HANSEN

Geschäftsführer

Référence de publication: 2015056497/16.

(150064060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Novainvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.085.

—
Extrait des résolutions prises en date du 13 avril 2015

Il a été convenu comme suit:

De transférer le siège de la société NOVAINVEST HOLDING S.A. de son adresse actuelle 20, rue de la Poste L 2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015056498/13.

(150064808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Nürnberg, Karolinenstraße Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.684.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 07. April 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Gregg Blackstock, geboren am 24. September 1974 in Mbabane (Swasiland), geschäftlich ansässig in 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, Vereinigtes Königreich wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.
- Frau Lindie Fourie, geboren am 25. August 1981 in Uitenhage (Südafrika), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugte Geschäftsführerin der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2015056500/19.

(150064418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ILS 65.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.431.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of March.

Before Maître Danielle KOLBACH notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.431, incorporated on March 13, 2015 pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III Runway Bidco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.440 and having a share capital of ILS 65,000.- (the Sole Shareholder),

here represented by Me Johanne MERSCH, Avocat, with professional address in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at sixty-five thousand Israeli New Sheqalim (ILS 65,000.-) represented by sixty-five thousand (65,000) shares in registered form with a nominal value of one Israeli New Shekel (ILS 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Full restatement of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company. The restated articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the Board. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the Board. Where the single manager or the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or Person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at sixty-five thousand Israeli New Sheqalim (ILS 65,000) represented by sixty-five thousand (65,000) Shares in registered form with a nominal value of one Israeli New Sheqalim (ILS 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Subject to the provisions of Article 7 below, shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. Until an Exit, shareholders of the Company as shall be from, time to time, other than the Purchaser (the "Restricted Shareholders") shall not sell or transfer or otherwise dispose of, except pursuant to any management agreement in respect of the Company that may be in place from time to time, directly or indirectly, whether with or without consideration (a "Transfer") any interest in their Shares without approval of the Board, not to be unreasonably withheld.

7.2. In addition, until an Exit, the shareholders shall not, directly or indirectly, Transfer any interest in their Shares unless the shareholders have fully complied with the provisions of these Articles 7 and 8 herein.

7.3. The transfer restrictions set forth herein shall not apply with respect to any Transfer of Shares to (i) any spouse, domestic partner or member of such Restricted Shareholder's immediate family, or to a custodian, trustee (including a trustee of a voting trust) or other fiduciary for the account of such Restricted Shareholder or such Restricted Shareholder's spouse, domestic partner or members of the Restricted Shareholder's immediate family, or to a trust for the Restricted Shareholder's own self, or to a legal entity wholly owned by the Restricted Shareholder and his immediate family; (ii) any of its Affiliates provided that such shareholder maintains the Control over such Affiliate or that such Affiliate is the Controlling Affiliate (provided that for these purposes only, Control shall refer only to the threshold set out in subsection (ii) of the definition of "Control"); (each of (i) and (ii) a "Permitted Transferee"); provided that: (a) the restrictions on Transfer contained in any management agreement in respect of the Company that may be in place from time to time shall continue to be applicable to the Shares after any such Transfer; (b) as a condition to such Transfer, the Permitted Transferees shall agree in writing prior to such Transfer of the Shares to assume all obligations of the transferor (in its capacity as a shareholder) under all agreements involving the Company and/or the Company's shareholders; (c) the transferring shareholders (or their controlling entity) continue to be the representative of all Permitted Transferees and obtain proxies each time to vote all of the Shares of such Permitted Transferees for all purposes; and (d) a Permitted Transferee may not transfer Shares to any of its affiliates or partners or shareholders etc (other than to another Permitted Transferee). Any tax consequences of the transfer to a Permitted Transferee shall be borne solely by the transferee.

Art. 8. Tag along-Preemptive rights-Drag along rights.

8.1. In the event that the Purchaser desires to Transfer, directly or indirectly, any or all of its Shares (other than a Transfer to a Permitted Transferee), the Purchaser shall be required to notify the Restricted Shareholders of its intention to sell such Shares by way of delivering a written notice (a "Notice") to each Restricted Shareholder with a copy to the Company specifying the number of Shares to be transferred (the "Offered Shares"). In such event, each Restricted Shareholder (each a "Participating Tag Along Shareholder") shall have the right to participate in such potential Transfer to a third party transferee with respect to the Executive Equity held by such Participating Tag Along Shareholder and with respect to the Participant Options, Shares acquired on exercise of the Participant Options, at the same price per Share and on the same terms and conditions as the Transfer by the Purchaser. Such right shall be exercised by delivering a written notice to the Purchaser within 21 Business Days following the receipt of the Notice, and if any of the Participating Tag Along Shareholders have elected to participate in such contemplated Transfer to a third party, the Purchaser and such Participating Tag Along Shareholders shall be entitled to sell their Shares and any shares exercised under their Participant Options in the contemplated Transfer as set forth in Section 8.2. below.

In such circumstances, the Purchaser and such Participating Tag Along Shareholders shall be deemed "sellers" in such Transfer, and be subject to the same obligations under the relevant sale agreement provided that, the Purchaser shall have the right to (a) finalize the terms of the sale at its discretion on behalf of both the Purchaser and such Participating Tag Along Shareholders; and (b) grant any reasonable approvals, consents or waivers that all other sellers are requested or required to provide under such sale agreement on behalf of both the Purchaser and such Participating Tag Along Shareholders, provided, that in any event if the Participating Tag Along Shareholders shall have the right to withdraw from such

sale in the event that any such approvals, consents or waivers materially change the value of such Participating Tag Along Shareholders' sale.

If such sale agreement is not entered into prior to the expiry of such 180-day period, then the rights granted under this Section shall be reinstated and the Purchaser that wish to Transfer Shares shall be required to make an offer to the Restricted Shareholders in accordance with the foregoing provisions.

8.2. If any Participating Tag Along Shareholder elects to participate in the contemplated Transfer, then (unless the third party wishes to purchase a number of Shares greater than the Offered Shares) the amount of the Offered Shares shall be divided between the Participating Tag Along Shareholders and the Purchaser, and each such Participating Tag Along Shareholder shall have the right to sell that number of the Offered Shares as shall be equal to the aggregate Offered Shares, multiplied by a fraction, the numerator of which is the number of Shares (including securities convertible into Shares) then held by such Participating Tag Along Shareholder and the denominator of which is the aggregate number of Shares held by the Purchaser and the Participating Tag Along Shareholders (including securities convertible into Shares).

Notwithstanding the above, in the event that the Purchaser intends to sell its Shares which would result in an Exit in which the Purchaser or its Affiliates shall cease to hold, directly or indirectly, at least 50% of the equity in the Company, then the Restricted Shareholders shall have the right to sell all of their Ordinary Shares and Shares subscribed on exercise of the Participant Options in the Company, together with the Purchaser, for the same consideration received by the Purchaser.

8.3. The Purchaser shall not Transfer any of their Shares to any prospective transferee unless simultaneously with such transfer, each such prospective transferee purchases from the Participating Tag Along Shareholders the Shares which the Participating Tag Along Shareholders are entitled to sell to the prospective transferee pursuant to Sections 8.1. and 8.2. If the prospective transferee fails to purchase Shares from any Participating Tag Along Shareholder as to which such Participating Tag Along Shareholder has exercised its rights under this Section 8.3. and the proposed Transfer is consummated, then the Purchaser shall not be permitted to make the proposed Transfer or shall otherwise be obligated to purchase the Shares that such Participating Tag Along Shareholder would have been entitled to sell in such contemplated Transfer from such Participating Tag Along Shareholder under the same terms.

8.4. Without derogating from the above, in the event of any Transfer of shares in the Purchaser (directly or indirectly) where the primary asset of the entity whose shares are being sold is the Company, the provisions of this Section III shall apply, mutatis mutandis, such that the Purchaser shall take all necessary actions required to ensure that the Restricted Shareholders receive the fair opportunity to sell their Shares (which are eligible to tag along) at the same terms of the Purchaser, including without limitation, by way of either purchasing Restricted Shareholders' Shares (which are eligible to tag along) from the Restricted Shareholders at the same terms of the sale to the third party or condition the sale to the third party of Purchaser's Shares with the sale of Restricted Shareholders' Shares (which are eligible to tag along) to such third party.

8.5. If at any time prior to an Exit, the Company proposes to issue and sell New Securities, it shall enable the Purchaser and the Restricted Shareholders (the "Pre-Emptive Offerees") to maintain their proportionate holdings of the share capital of the Company on a fully diluted basis, as follows.

8.6. If the Company proposes to issue New Securities, it shall give each Pre-Emptive Offeree a written notice thereof (the "Rights Notice") of its intention to do so, describing the New Securities, the price and the general terms upon which the Company proposes to issue them. Any such issue of New Securities shall be carried out, for the first 12 months following Closing, at the same cost as the issue of Shares to Restricted Shareholders on Closing, and thereafter at Market Value. Any calculation of Market Value shall remain in effect for the purposes of this Section for a period of 12 months. Each Pre-Emptive Offeree shall have 7 Business Days from delivery of the Rights Notice to agree to purchase (i) all or any part of its pro-rata share (which will enable it to maintain its as converted fully diluted percentage ownership of the Company, taking into account for all purposes the percentage ownership of the Shares underlying the Ordinary Options, which percentage shall also be maintained by such preemptive right) of such New Securities and (ii) all or any part of the pro-rata share of any other Pre-Emptive Offeree entitled to such rights to the extent that such other Pre-Emptive Offeree does not elect to purchase its full prorata share (the "Excess"), in each case for the price and upon the general terms specified in the Rights Notice, by giving written notice to the Company setting forth the quantity of New Securities to be purchased. If the Pre-Emptive Offerees who elect to purchase their full pro-rata share also elect to purchase in the aggregate more than 100% of their pro-rata share, then the Excess shall be sold to such Pre-Emptive Offerees on a pro-rata as converted basis, among themselves. The foregoing shall not apply to a Pre-Emptive Offeree with respect to his Participant Options and such Participant Options shall not be counted for the purposes of the pre-emptive mechanisms set out in Sections 8.5. -8.9., to the extent the adjustment mechanism is applied with respect thereto.

8.7. If the Pre-Emptive Offerees do not exercise in full their pre-emptive right within the period specified in Section 8.6. above, then the Company shall have one hundred and twenty (120) days after delivery of the Rights Notice to sell the unsold New Securities at a price and upon general terms no more favorable to the purchasers thereof than specified in the Rights Notice. If the Company has not sold the New Securities within said one hundred twenty (120) day period the Company shall not thereafter issue or sell any New Securities without first offering such securities to the Pre-Emptive Offerees in the manner provided above.

8.8. Notwithstanding the foregoing, each of the Pre-Emptive Offerees shall be entitled to exercise its rights under this Section either directly or indirectly, through any of its Permitted Transferees, whether such Permitted Transferee holds Shares or not, provided that such Permitted Transferee has agreed in writing prior to the exercise of above right, in a form satisfactory to the Board, to assume all obligations of the Pre-Emptive Offerree (in its capacity as a shareholder) under all agreements involving the Company and/or the Company's shareholders and provided further that the Pre-Emptive Offerees shall obtain proxies each time to vote all of the Shares purchased by any of its Permitted Transferee.

8.9. The Purchaser shall have the right to drag all Restricted Shareholders on a Transfer of equity by the Purchaser that results in an Exit on the same terms and conditions as the Transfer by the Purchaser. The consideration received for the Restricted Shareholders pursuant to a drag-along transfer will be of the same currency and form and in the same proportions received by the Purchaser. In such circumstances, the Purchaser shall be entitled to require the Restricted Shareholders to exercise their vested Ordinary Options and Participant Options subject to the consummation of such Transfer and to participate in such Transfer on the same terms and conditions (and all remaining Participant Options shall expire automatically on the completion of such Transfer (provided that there should not be any unallocated Participant Options immediately prior to an Exit)).

III. Management - Representation

Art. 9. Board.

9.1. The Company is managed by a Board of at least two managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office in accordance with articles 14 and 15 below. The manager(s) need not to be shareholder(s).

9.2. The Board shall be comprised of not more than 6 managers.

9.3. The Purchaser shall propose up to six (6) managers to the Board provided that 2 managers shall be members of Management (the "Management Members"), and 4 members will be designated by the Purchaser ("Purchaser Members").

9.4. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

9.5 In the event that any manager ceases to serve as such, the resulting vacancy shall be filled by a manager nominated by the Person appointing such manager, and appointed in accordance with articles 14 and 15 below.

9.6 The Purchaser may propose to remove a manager proposed by it and nominated by the Company's shareholders from the Board (with or without cause) and propose to appoint a replacement to such manager in accordance with articles 14 and 15 below.

Art. 10. Powers of the Board.

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the Board of the Company.

Art. 11. Procedure.

11.1. The Board meetings will be convened with at least five (5) Business Days written notice to each of the managers (provided that for these purposes only, Business Days shall exclude Sundays and any public holidays in the Grand Duchy of Luxembourg). The presence of the majority of the managers then in office, represented or attending by way of conference call at the opening of a meeting, provided one of them is a Management Member, shall constitute a quorum for meetings of the Board. Notwithstanding the aforesaid, if within a half an hour of the time arranged for the Board meeting no quorum is present, such meeting shall stand adjourned to the same day of the following week, at the same hour and in the same place, or in the event that such a day is not a Business Day, then to the first Business Day thereafter, and in such adjourned meeting if no quorum is present within a half an hour of the time arranged, the managers present, represented or attending by conference call shall be deemed a quorum. No such convening notice is required if all the managers are present, represented or attending by way of conference call at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

11.2. The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.3. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

11.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

11.5. Except as otherwise provided in any management agreement in respect of the Company that may be in place from time to time, resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

11.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

11.8. Upon any conflict of interest which may arise between such manager and the Company or an entity within the Group, such manager shall advise the Board thereof and cause a record of his/her statement to be included in the minutes of the of the Board meetings regarding the matter in which the conflict of interest is relevant and shall not be present or take part in any vote of the Board regarding the matter in which the conflict of interest is relevant.

11.9 Each manager shall have one vote at the meetings.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company, including at least one Purchaser Member or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 10.2. of these Articles.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1. The shareholders assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

14.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

14.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 15. Form - Quorum - Majority.

15.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company (the "Financial Statements").

16.3. Each shareholder may inspect the above Financial Statements at the Company's registered office and shall have the right to receive from the Company upon demand a copy of such Financial Statements.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be earned out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

VIII. Definitions

20.1. "Affiliate" of any particular Person means any other Person Controlling, Controlled by or under common Control with such particular Person.

20.2. "Board" means the board of managers of the Company.

20.3. "Business Day" means any Sunday, Monday, Tuesday, Wednesday or Thursday, other than a public bank holiday in Israel.

20.4. "Capital Notes" means any form of capital note, debenture or similar commitment issued by the Company and/or NewCo and/or any Group company to the benefit of the Purchaser or any of its Affiliates (other than issuance to the Company and/or NewCo and/or a Group company) at or soon after the Closing.

20.5. "Control" means any of the following: (i) the ability to direct the activity of the relevant entity; (ii) holding 50% or more of all the Means of Control, provided however that there is no other shareholder holding, directly or indirectly, 50% or more of any item falling under the definition of Means of Control; or (iii) the right to appoint, or have a veto right over the appointment of, the chief executive officer (the CEO) of the relevant entity. "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly.

20.6. "Closing" shall have the meaning ascribed thereto under any management agreement with respect to the Company which may be in place from time to time.

20.7. "Company's Incentive Plan" means any Company's incentive options and share plan for Ordinary Shares to be adopted by the Company in the form to be agreed by the Purchaser and the Management Representative.

20.8. "Distributions" means (a) any repayment of shareholder loans and/or Capital Notes (including any interest) extended to the Company, (b) any dividends paid in respect of shares in the Company or (c) any management fee paid by the Company and/or NewCo and/or any Group company to the Purchaser or its Affiliates beyond the amount set forth in any management agreement in respect of the Company that may be in place from time to time or (d) any other payment or monetary benefit paid by the Company and/or NewCo and/or any Group company to the Purchaser or any of its Affiliates other than on arms' length commercial terms.

20.9. "Executive Equity" means the Ordinary Shares, the Ordinary Options and the Ordinary Shares issued upon exercise of the Ordinary Option, collectively.

20.10. "Exit" means (i) the sale by the Purchaser (or any Affiliate transferee of the Purchaser), directly or indirectly, of more than 50% of the equity in the Company held by the Purchaser (or any Affiliate transferee of the Purchaser) to an unaffiliated third party purchaser; (ii) IPO of the Company and/or NewCo on a recognized stock exchange upon conversion of the Company and/or NewCo into a public company; (iii) a liquidation, dissolution or winding up of the Company and/or NewCo (other than in the context of a solvent reorganisation); (iv) the sale by the Company and/or NewCo (or any Affiliate transferee of the Company or Purchaser or NewCo or any other Affiliated company indirectly controlling NewCo) of all or substantially all of the assets of the Group (including a sale by the Company of the shares of NewCo) to an unaffiliated third party purchaser; and (v) any issuance of shares by the Company and/or NewCo and/or by any other Affiliated company indirectly controlling NewCo, as a result of which the Purchaser shall cease to Control the Company and or NewCo, as applicable. Any sale to an Affiliate shall not be deemed to be an Exit unless made at market value, as approved by the Management Representative.

20.11. "Group" means NewCo, the Company all of its Affiliates purchased under any share purchase agreement in respect of the Company that may be in place from time to time and any other entity that shall be either formed by or purchased by the Company and/or NewCo following the Closing.

20.12. "IPO" means an initial public offering and sale of the shares and/or equity securities of the Company or NewCo, as the case may be, upon conversion of the Company or NewCo into a public company and pursuant to an effective

prospectus filed under the applicable securities law or an effective listing or qualification on a securities market in Israel or outside the State of Israel.

20.13. The “Management” means Henri Starkman, the Genesis Group Consulting (1994) Ltd., Franck Starkman, Ilan ben Simon, Eran Sapir, Chantal Tamam, Yacov Meir so long as they are managers in the Group.

20.14. “Management Representative” means initially Mr. Henry Starkman, and thereafter, any other member of the Management selected by the members of the Management from time to time in accordance with any management agreement which may be in place from time to time.

20.15. “Market Value” means (i) the market value of the Company as shall be calculated and determined by the Board in good faith, plus (ii) any Distributions to the Purchaser and its Affiliates made prior to the date of determining the market value, unless such Distributions were made to the holders of the shares being valued on a pro rata basis divided by the number of shares of the Company then outstanding.

20.16. “Means of Control” means the shares or voting rights, the rights to appoint directors or managers or the right to receive the distributions made by the relevant entity.

20.17. “New Securities” shall mean any shares of the Company, whether or not now authorized or issued, and rights, options or warrants to purchase shares, and securities of any type whatsoever that are, or may become, convertible into shares; provided that the term “New Securities” shall not include (i) securities offered to the public; and (ii) shares issued pro rata (on a fully diluted basis) to all shareholders in recapitalization events.

20.18. “Ordinary Options” means options to purchase Shares.

20.19. “Ordinary Shares” means any Ordinary Shares of the Company.

20.20. “Participant Option” means the grant of options to purchase Ordinary Shares of the Company under the Company’s Incentive Plan.

20.21. “Person” means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

20.22. “Purchaser” means OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.343.

20.23. “Shares” means any issued ordinary share of the Company, in registered form, having a nominal value of one Israeli New Sheqalim (ILS 1) each.

20.24. “NewCo” means OCM Luxembourg EPF III Runway Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.751.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.431, constituée le 13 mars 2015 suivant un acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas fait l'objet de modifications depuis sa constitution.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III Runway Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.440 et ayant un capital social s'élevant à 65.000 ILS (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Johanne MERSCH, Avocat, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la société est actuellement fixé à soixante-cinq mille Israël Nouveaux Sheqalim (65.000,- ILS) représenté par soixante-cinq mille (65.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Israël Nouveau Shekel (1,- ILS) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Refonte intégrale des statuts de la Société; et
3. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de la Société. Les statuts coordonnés de la Société auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet Social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le Conseil. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou titres de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés portant sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et

engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou Personne.

3.3. La Société peut, de façon générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à soixante-cinq mille Israël Nouveaux Shekel (65.000,- ILS) représenté par soixante-cinq mille (65.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Israël Nouveau Shekel (1,- ILS) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Sous réserve des dispositions de l'Article 7 ci-dessous, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec le consentement donné au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 7. Cession des Parts Sociales.

7.1. Jusqu'à ce qu'une Sortie ait lieu, les associés de la société tels qu'ils seront, de temps à autre, autres que l'Acheteur (les "Associés Contraints") ne vendront ou ne transféreront ou bien ne céderont, excepté conformément à toute convention de gestion en ce qui concerne la Société qui peut exister de temps à autre, directement ou indirectement, que ce soit avec ou sans contrepartie (une "Cession") aucun intérêt pour leurs Parts Sociales sans l'approbation du Conseil, ladite approbation ne devant pas être refusée sans motif valable.

7.2. En outre, jusqu'à ce qu'une sortie ait lieu, les associés ne céderont aucun intérêt pour leurs Parts Sociales, directement ou indirectement, à moins que les associés n'aient pleinement respectés les dispositions des présents Articles 7 et 8 des Statuts.

7.3. Les restrictions en matière de cession exposées dans les présents statuts ne seront pas applicables en ce qui concerne toute Cession de Parts Sociales à (i) tout conjoint, partenaire ou membre de la famille proche de cet Associé Contraint, ou à un dépositaire, fiduciaire (en ce compris le fiduciaire d'un vote fiduciaire) ou à tout autre héritier fiduciaire pour le compte de cet Associé Contraint ou du conjoint de cet Associé Contraint, du partenaire ou des membres de la famille proche de cet Associé Contraint, ou à une fiducie pour l'Associé Contraint lui-même, ou à une personne morale détenue à 100% par l'Associé Contraint et sa famille proche; (ii) l'une de ses Filiales à condition que cet Associé garde le Contrôle de cette Filiale ou que cette Filiale soit la Filiale de Contrôle (à condition qu'à ces fins seulement, le Contrôle fasse uniquement référence au seuil présenté au paragraphe (ii) de la définition du mot "Contrôle"); (chacune des personnes visées aux points (i) et (ii) "un Cessionnaire Autorisé"); à condition que: (a) les restrictions en matière de cession qui figurent dans toute convention de gestion en ce qui concerne la Société qui peut exister de temps à autre continuent à être applicables aux Parts Sociales après cette Cession; (b) comme condition de cette Cession, les Cessionnaires Autorisés consentiront par écrit avant cette Cession de Parts Sociales à assumer toutes les obligations du cédant (en sa qualité d'associé) selon tous les accords impliquant la Société et/ou les associés de la Société; (c) les associés cédants (ou leur entité de contrôle) continuent à être le représentant de tous les Cessionnaires Autorisés et à obtenir des procurations chaque fois en vue de voter la totalité des Parts Sociales de ces Cessionnaires Autorisés à toutes fins; et (d) un Cessionnaire Autorisé peut ne pas céder des Parts

Sociales à l'une de ses filiales ou associés ou actionnaires etc. (autre qu'à un autre Cessionnaire Autorisé). Toutes les conséquences fiscales de la cession à un Cessionnaire Autorisé incomberont exclusivement au cessionnaire.

Art. 8. Droits de Prémption de Sortie Conjointe - Droits de cession forcée.

8.1. Au cas où l'Acheteur souhaite céder, directement ou indirectement, la totalité ou une partie de ses Parts Sociales (autre qu'une Cession effectuée à un Cessionnaire Autorisé), l'Acheteur sera tenu de notifier par écrit les Associés Contraints de son intention de vendre ces Parts Sociales (une "Notification") à chaque Associé Contraint en adressant une copie à la Société en indiquant le nombre de Parts Sociales à céder (les "Parts Sociales Cédées"). Dans ce cas, chaque Associé Contraint (chacun un "Associé qui prend part à la Sortie Conjointe") aura le droit de participer à cette cession envisagée à un cessionnaire tiers en ce qui concerne les Capitaux Propres Exécutifs détenus par cet Associé qui prend part à la Sortie Conjointe et en ce qui concerne les Options du Participant, les Parts Sociales acquises sur l'exercice des Options du Participant, au même prix par Part Sociale et aux mêmes termes et conditions que la Cession effectuée par l'Acheteur. Ce droit sera exercé par une notification écrite envoyée à l'Acheteur dans un délai de 21 Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification, et si l'un des Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe a choisi de participer à cette Cession envisagée à un tiers, l'Acheteur et ces Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe seront autorisés à vendre leurs Parts Sociales et toutes parts sociales exercées selon leurs Options de Participant dans la Cession envisagée tel qu'exposé à la Section 8.2. ci-dessous. Dans de telles circonstances, l'Acheteur et ces Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe seront considérés comme des "vendeurs" dans cette Cession, et seront soumis aux mêmes obligations selon le contrat de vente concerné à condition que, l'Acheteur ait le droit de (a) finaliser les conditions de la vente à sa discrétion au nom de l'Acheteur et de ces Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe; et (b) accorder toutes les approbations, consentements ou renoncations raisonnables que tous les autres vendeurs sont priés ou tenus de fournir selon ce contrat de vente au nom de l'Acheteur et de ces Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe, à condition que dans tous les cas les Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe aient le droit de se retirer de cette vente au cas où ces approbations, consentements ou renoncations modifient de façon considérable la valeur de la vente de ces Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe.

Si ce contrat de vente n'est pas conclu avant expiration de ce délai de 180 jours, alors les droits accordés selon la présente Section seront rétablis et l'Acheteur qui souhaite Céder des Parts Sociales sera tenu de faire une proposition aux Associés Contraints conformément aux dispositions qui précèdent.

8.2. Si un Associé qui prend part à la Sortie Conjointe choisit de prendre part à la Cession envisagée, (à moins que le tiers souhaite acheter un nombre de Parts Sociales plus élevé que les Parts Sociales Cédées) alors le montant des Parts Sociales Cédées sera divisé entre les Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe et l'Acheteur, et chaque Associé prenant part à la Sortie Conjointe aura le droit de vendre le nombre de Parts Sociales Cédées, nombre qui sera égal au total des Parts Sociales Cédées, multiplié par une fraction, dont le numérateur correspond au nombre de Parts Sociales (en ce compris les titres convertibles en Parts Sociales) alors détenues par cet Associé prenant part à la Sortie Conjointe et dont le dénominateur correspond au nombre total de Parts Sociales détenues par l'Acheteur et les Associés prenant part à la Sortie Conjointe (en ce compris les titres convertibles en Parts Sociales).

Nonobstant ce qui précède, au cas où l'Acheteur aurait l'intention de vendre ses Parts Sociales vente qui, si elle est réalisée, aurait comme conséquence une Sortie dans laquelle l'Acheteur ou ses Filiales cesseraient de détenir, directement ou indirectement, au moins 50% des capitaux propres dans la Société, alors les Associés Contraints auront le droit de vendre la totalité de leurs Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales souscrites à l'exercice des Options du Participant dans la Société, avec l'Acheteur, pour la même contrepartie reçue par l'Acheteur.

8.3. L'Acheteur ne Cédra aucune de ses Parts Sociales à aucun cessionnaire éventuel à moins que simultanément avec cette cession, chaque cessionnaire éventuel achète aux Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe les Parts Sociales que les Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe sont autorisés à vendre au cessionnaire éventuel en vertu des Sections 8.1. et 8.2. Si le cessionnaire éventuel n'achète pas les Parts Sociales à l'un des Associés qui prennent part à la Sortie Conjointe lequel Associé qui prend part à la Sortie Conjointe a exercé ses droits selon la présente Section 8.3. et que la Cession envisagée est accomplie, alors l'Acheteur ne sera pas autorisé à effectuer la Cession envisagée ou bien sera forcé d'acheter les Parts Sociales que cet Associé prenant part à la Sortie Conjointe aurait été autorisé à vendre en ce qui concerne cette Cession envisagée à cet Associé prenant part à la Sortie Conjointe selon les mêmes conditions.

8.4. Sans déroger à ce qui est mentionné ci-dessus, dans le cas de toute Cession de parts sociales au profit de l'Acheteur (directement ou indirectement) où le principal actif de l'entité dont les parts sociales sont vendues est la Société, les dispositions de la présente Section III seront applicables par analogie (mutatis mutandis), tel que l'Acheteur prendra toutes les mesures nécessaires requises afin de s'assurer que les Associés Contraints aient la possibilité de vendre de façon équitable leurs Parts Sociales (qui sont éligibles au droit de sortie conjointe) selon les mêmes conditions de l'Acheteur, en ce compris notamment, soit par le rachat des Parts Sociales des Associés Contraints (qui sont éligibles au droit de sortie conjointe) aux Associés Contraints selon les mêmes conditions de la vente au tiers ou conditionnel à la vente au tiers des Parts Sociales de l'Acheteur avec la vente des Parts Sociales des Associés Contraints (qui sont éligibles au droit de sortie conjointe) à ce tiers.

8.5. Si à tout moment avant une Sortie, la Société propose d'émettre et de vendre des Nouveaux Titres, cela permettra à l'Acheteur et aux Associés Contraints (les "Offrants Préférentiels") de conserver leurs participations proportionnelles du capital social de la Société sur une base entièrement diluée, comme suit.

8.6. Si la Société propose d'émettre des Nouveaux Titres, elle donnera à chaque Offrant Préférentiel un avis écrit à ce sujet (la "Notification des Droits") indiquant son intention de faire ainsi, décrivant les Nouveaux Titres, le prix et les conditions générales auxquelles la Société propose de les émettre. Une telle émission de Nouveaux Titres sera effectuée, pour les 12 premiers mois suivants la Clôture, au même coût que l'émission des Parts Sociales aux Associés Contraints à la Clôture, et ensuite à la Valeur Marchande. Tout calcul de la Valeur Marchande restera en vigueur aux fins de la présente Section pendant une période de 12 mois. Chaque Offrant Préférentiel aura 7 Jours Ouvrables à compter de la remise de la Notification des Droits pour accepter d'acheter (i) la totalité ou une partie de sa quote-part (ce qui lui permettra de conserver sa quote-part en tant que pourcentage de participation entièrement dilué et converti de la Société, prenant en considération à toutes fins le pourcentage d'actionnariat des Parts Sociales sous-jacent aux Options Ordinaires, lequel pourcentage sera également maintenu par ce droit de préemption) pour ces Nouveaux Titres et (ii) la totalité ou une partie de la quote-part de tout autre Offrant Préférentiel titulaire de ces droits dans la mesure où cet Offrant Préférentiel ne choisit pas d'acheter sa quote-part dans sa totalité (l'"Excédent"), dans chaque cas au prix et selon les conditions générales stipulées dans la Notification des Droits, en adressant une notification écrite à la Société qui indique la quantité de Nouveaux Titres à acheter. Si les Offrants Préférentiels qui choisissent d'acheter entièrement leur quote-part choisissent également d'acheter au total plus de 100% de leur quote-part, alors l'Excédent sera vendu à ces Offrants Préférentiels de façon proportionnelle sur base de la conversion, parmi eux. Ce qui précède ne s'appliquera pas à un Offrant Préférentiel en ce qui concerne ses Options de Participant et ces Options de Participant ne seront pas comptabilisées aux fins des mécanismes de préemption exposés aux Sections 8.5. -8.9., dans la mesure où le mécanisme d'ajustement est appliqué à cet égard.

8.7. Si les Offrants Préférentiels n'exercent pas pleinement leur droit de préemption au cours de la période indiquée à la Section 8.6. ci-dessus, alors la Société aura cent vingt (120) jours après la remise de la Notification des Droits pour vendre les Nouveaux Titres invendus à un prix et selon les conditions générales qui ne sont pas plus favorables aux acheteurs de celles-ci que les conditions indiquées dans la Notification des Droits. Si la Société n'a pas vendu les Nouveaux Titres au cours de ladite période de cent vingt (120) jours la Société n'émettra ou ne vendra pas ensuite tous Nouveaux Titres sans offrir d'abord ces titres aux Offrants Préférentiels selon les modalités prévues ci-dessus.

8.8. Nonobstant ce qui précède, chacun des Offrants Préférentiels sera autorisé à exercer ses droits selon la présente Section que ce soit de façon directe ou indirecte, par le biais de l'un de ses Cessionnaires Autorisés, que ces Cessionnaires Autorisés détiennent des Parts Sociales ou non, à condition que ce Cessionnaire Autorisé ait accepté par écrit avant l'exercice du droit susmentionné, sous une forme que le Conseil juge acceptable, d'assumer toutes les obligations de l'Offrant Préférentiel (en sa qualité d'associé) selon tous les contrats impliquant la Société et/ou les associés de la Société et à condition également que les Offrants Préférentiels obtiennent des procurations chaque fois afin de voter la totalité des Parts Sociales achetées par l'un de ses Cessionnaires Autorisés.

8.9. L'Acheteur aura le droit de forcer tous les Associés Contraints pour un Transfert des capitaux propres par l'Acheteur qui entraîne une Sortie selon les mêmes modalités et conditions que le Transfert par l'Acheteur. La contrepartie reçue pour les Associés Contraints en vertu d'un transfert effectué selon le droit de vente forcée sera dans la même devise et sous la même forme et dans les mêmes proportions reçues par l'Acheteur. Dans de telles circonstances, l'Acheteur sera autorisé à exiger des Associés Contraints qu'ils exercent leurs Options Ordinaires acquises et Options de participant sous réserve de l'exécution de ce Transfert et qu'ils participent à ce Transfert selon les mêmes modalités et conditions (et toutes les Options de Participant restantes expireront automatiquement à la réalisation de ce Transfert (à condition qu'il n'y ait pas d'Options de participant non affectées immédiatement avant une Sortie)).

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil.

9.1. La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins deux gérants nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat conformément aux articles 14 et 15 ci-dessous. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

9.2. Le Conseil sera composé de 6 gérants maximum.

9.3. L'Acheteur proposera jusqu'à six (6) gérants au Conseil à condition que 2 gérants soient membres de la Direction (les "Membres de la Direction") et 4 membres seront désignés par l'Acheteur ("Membres de l'Acheteur").

9.4. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans aucun motif).

9.5. Au cas où un gérant cesserait d'agir à ce titre, le siège devenu vacant sera pourvu par un gérant nommé par la Personne qui nomme ce gérant, et nommé conformément aux articles 14 et 15 ci-dessous.

9.6. L'Acheteur peut proposer de révoquer un gérant qui a été proposé par lui et nommé par les associés de la Société

Art. 10. Pouvoirs du Conseil.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformément à l'objet de la Société.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le Conseil de la Société.

Art. 11. Procédure.

11.1. Les réunions du Conseil seront convoquées avec un préavis d'au moins cinq (5) Jours Ouvrables à chacun des gérants (à condition que, à ces fins, les Jours Ouvrables excluront les dimanches et les jours fériés au Grand-Duché de Luxembourg). La présence de la majorité des gérants alors en fonction, représentés ou assistant par voie de conférence téléphonique à l'ouverture d'une réunion, à condition qu'un d'entre eux soit un Membre de la Direction, constitue le quorum pour les réunions du Conseil. Nonobstant ce qui précède, si, dans la demi-heure de l'heure prévue pour la réunion du Conseil le quorum n'est pas atteint, la réunion sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même endroit, ou dans le cas où un tel jour ne serait pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant, et si cette assemblée ajournée n'atteint pas le quorum requis dans la demi-heure de l'heure convenue, les gérants présents, représentés ou assistant par téléconférence doivent être considérés comme formant un quorum. Aucune convocation n'est requise si tous les gérants sont présents, représentés ou assistent par voie de conférence téléphonique à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et d'avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.2. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation.

11.3. Le préavis peut être levé par consentement écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou e-mail, de chaque membre du Conseil.

11.4. Tout gérant peut agir à toute réunion du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

11.5. Sauf dispositions contraires dans un accord de gérance à l'égard de la Société qui peut être mis en place de temps à autre, les résolutions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler les uns aux autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et obligatoires de la même manière que si elles étaient adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou télécopie.

11.8. Après tout conflit d'intérêt qui pourrait surgir entre un gérant et la Société ou une entité au sein du Groupe, ce gérant doit informer le Conseil et faire un enregistrement de son / sa déclaration à inclure dans les minutes des réunions du Conseil concernant l'affaire dans laquelle le conflit d'intérêts est pertinent et ne doit pas être présent ou participer à un vote du Conseil concernant l'affaire dans laquelle le conflit d'intérêts est pertinent.

11.9 Chaque gestionnaire dispose d'une voix lors des réunions.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société, y compris au moins un Membre de l'Acheteur ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou unique de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 10.2. de ces Statuts.

Art. 13. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1. Les associés exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

14.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

15.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

15.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire (s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société (les «Etats Financiers»).

16.3. Tout associé peut prendre connaissance des Etats Financiers au siège social de la Société et a le droit de recevoir de la Société sur demande une copie de ces Etats Financiers.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

VIII. Définitions

20.1. «Affilié» de toute personne en particulier signifie toute autre Personne Contrôlant, Contrôlée par ou sous Contrôle commun avec cette Personne en particulier.

20.2. «Conseil» désigne le conseil de gérance de la Société.

20.3. «Jour Ouvrable» désigne tout dimanche, lundi, mardi, mercredi ou jeudi, autre qu'un jour férié de banque publique en Israël.

20.4. «Billets de Capital»: toute forme de billets de capital, d'un titre ou d'un engagement semblable émis par la Société et/ou la NewCo et/ou toute société du Groupe au profit de l'Acheteur ou de ses Affiliés (autre que l'émission à la Société et/ou à la NewCo et/ou une société du Groupe) au moment ou peu après la Clôture.

20.5. «Contrôle» désigne tout ce qui suit, (i) la capacité de diriger l'activité de l'entité concernée; (ii) détenant 50% ou plus de tous les Moyens de Contrôle, à condition toutefois qu'il n'y a pas d'autre associé qui détient, directement ou indirectement, 50% ou plus de tous les points relevant de la définition des Moyens de Contrôle; ou (iii) le droit de nommer ou avoir un droit de veto sur la nomination du directeur général (PDG) de l'entité concernée. «Contrôlant» et «Contrôlée» seront interprétés en conséquence.

20.6. «Clôture» a le sens qui lui est attribué en vertu d'un accord de gérance à l'égard de la Société qui peut être mis en place de temps à autre.

20.7. «Plan d'Intéressement de la Société» signifie toutes options d'incitation de la Société et le plan de parts sociales pour les Parts Sociales Ordinaires devant être adoptés par la Société sous la forme à convenir par l'Acheteur et le Représentant de la Direction.

20.8. «Distributions» signifie (a) tout remboursement de prêts des associés et / ou des Billets de Capital (y compris les intérêts) élargi à la Société, (b) tout dividendes versés au titre des parts sociales de la Société ou (c) tout frais de gestion versés par la Société et/ou la NewCo et/ou toute société du Groupe à l'Acheteur ou ses Affiliés au-delà du montant prévu dans tout accord de gérance à l'égard de la Société qui peut être mis en place de temps en temps ou (d) tout autre paiement ou avantage monétaire versé par la Société et/ou la NewCo et/ou toute société du Groupe à l'Acheteur ou l'un de ses Affiliés autre que dans les termes commerciaux des conditions de marché.

20.9. «Actionnariat Exécutif» signifie les Parts Sociales Ordinaires, les Options Ordinaires et les Parts Sociales Ordinaires émises lors de l'exercice de l'Option Ordinaire, collectivement.

20.10. «Sortie» signifie (i) la vente par l'Acheteur (ou tout Affilié cessionnaire de l'Acheteur), directement ou indirectement, de plus de 50% du capital de la Société détenu par l'Acheteur (ou tout Affilié cessionnaire de l'Acheteur) à un acheteur tiers non affilié; (ii) introduction en bourse de la Société et/ou de la NewCo sur une bourse reconnue lors de la conversion de la Société et/ou de la NewCo en une société anonyme; (iii) la liquidation, dissolution ou dissolution volontaire ou forcée de la Société et/ou de la NewCo (autre que dans le cadre d'une réorganisation solvable); (iv) la vente par la Société et/ou la NewCo (ou tout Affilié cessionnaire de la Société ou de l'Acheteur ou de la NewCo ou toute autre société Affiliée contrôlant indirectement la NewCo) de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs du Groupe (incluant la vente par la Société des parts sociales de la NewCo) à un acheteur tiers non affilié; et (v) toute émission de parts sociales par la Société et/ou la NewCo et/ou par tout autre société Affiliée contrôlant indirectement la NewCo, à la suite de laquelle l'Acheteur cessent de contrôler la Société et/ou la NewCo, comme applicable. Toute vente à un Affilié ne doit pas être considérée comme une Sortie à moins d'être à la valeur de marché, tel qu'approuvé par le Représentant de la Direction.

20.11. «Groupe» signifie la New Co, la Société, l'ensemble de ses Affiliés achetés en vertu d'une convention d'achat de parts sociales à l'égard de la Société qui peut être mise en place de temps à autre et toute autre entité qui est soit formée par ou achetée par la Société et/ou la NewCo suite à la Clôture.

20.12. «Introduction en Bourse» signifie une offre publique initiale et la vente des parts sociales et / ou des titres de participation de la Société ou de la NewCo, le cas échéant, lors de la conversion de la Société ou de la NewCo en société anonyme et conformément à un prospectus effectif déposé en vertu de la loi sur les valeurs mobilières applicable ou une liste effective ou la qualification sur un marché des valeurs mobilières en Israël ou à l'extérieur de l'État d'Israël.

20.13. La «Direction» signifie Henri Starkman, le Groupe Genesis Consulting (1994) Ltd., Franck Starkman, Ilan Ben Simon, Eran Sapir, Chantal Tamam, Yacov Meir tant qu'ils sont gérants du Groupe.

20.14. «Représentant de la Direction» signifie d'abord M. Henry Starkman, et par la suite, tout autre membre de la Direction choisi par les membres de la Direction de temps à autre, conformément à un accord de gérance qui peut être mis en place de temps à autre.

20.15. «Valeur de marché» signifie (i) la valeur de marché de la Société calculée et déterminée par le Conseil de bonne foi, plus (ii) toutes Distributions à l'Acheteur et ses Affiliés effectuées avant la date de détermination de la valeur de marché, à moins que ces Distributions aient été faites aux porteurs de parts sociales à évaluer sur une base proportionnelle divisé par le nombre de parts sociales de la Société alors en circulation.

20.16. «Moyens de Contrôle» signifie les parts sociales ou droits de vote, les droits de nommer des administrateurs ou gérants ou le droit de recevoir les distributions effectuées par l'entité concernée.

20.17. «Nouveaux Titres» signifie les parts sociales de la Société, déjà autorisées ou émises ou non, et droits, options ou mandats d'achat de parts sociales et de tout type de titres, ou qui pourraient devenir, convertibles en parts sociales; à condition que le terme "Nouveaux Titres" ne comprenne pas (i) des titres offerts au public; et (ii) des parts sociales émises proportionnellement (sur une base entièrement diluée) à tous les associés dans les événements de recapitalisation.

20.18. «Options Ordinaires» signifie les options d'achat de Parts Sociales.

20.19. «Parts Sociales Ordinaires» signifie toutes Parts Sociales Ordinaires de la Société.

20.20. «Option de Participant» signifie l'octroi d'options d'achat de Parts Sociales Ordinaires de la Société en vertu du Plan d'Intéressement de la Société.

20.21. «Personne» désigne un individu, un partenariat, une société, une société à responsabilité limitée, une association, une société par actions, une fiducie, une coentreprise, une organisation non constituée en société et une entité gouvernementale ou un ministère, une agence ou subdivision politique de celui-ci.

20.22. «Acheteur» désigne OCM Luxembourg EPF III S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.343.

20.23. «Parts Sociales» signifie toute part sociale ordinaire émise par la Société, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Israël Nouveau Shekel (1,- ILS) chacune."

20.24. «NewCo» signifie OCM Luxembourg EPF III Runway Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.751."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: J.MERSCH, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 2 avril 2015. Relation: DAC/2015/5684. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015056516/834.

(150064508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pear (Luxembourg) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.142.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 avril 2015

En date du 15 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme. Vicky CHAN, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Mme. Amy KNAPP, née le 29 avril 1975 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 717, Fifth Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015056529/18.

(150064655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pegaso Transportation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 168.164.

—
Il résulte des actes de ta Société que l'associé unique Trilantic Capital Management GP (Guernesey) Limited a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capita Management GP Limited en date du 1^{er} avril 2015 dont le siège social est sis à Le Marchant Street, St Peter Port, GY1 4HY Guernsey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pegaso Transportation

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2015056530/15.

(150064044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pegasus (Belgium) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.979.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 avril 2015, les gérants Madame Alexandra Fantuz et Monsieur Peter Dickinson ont été remplacé par Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, et par Monsieur Kevin Cahill, résidant professionnellement au 10 New Burlington Street W1S 3BE Londres Royaume-Uni, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015056531/17.

(150064543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pegasus Holdings (Belgium) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.851.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 avril 2015, les gérants Madame Priscille Fourneaux et Monsieur John Hopkins ont été remplacé par Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, et par Monsieur Kevin Cahill, résidant professionnellement au 10 New Burlington Street W1S 3BE Londres Royaume-Uni, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015056532/17.

(150064544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Rollibo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.034.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2013 que:

L'assemblée générale décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué à savoir:

- Monsieur Willy HEIN, né le 20/05/1934 à Born, demeurant à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015056583/13.

(150064462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pegasus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.306.

—
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 1^{er} avril 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Amjad Ahmad, demeurant professionnellement au 404 Dubai International Financial Centre, bâtiment Precinct 3, UEA, Dubai, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 1^{er} avril 2015;
2. Démission de M. Samer M. Khalidi, demeurant professionnellement 404 Dubai International Financial Centre, bâtiment Precinct 3, UEA, Dubai, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 1^{er} avril 2015;
3. Nomination de M. Faisal Al-Hamad né le 27 février 1978 à Londres, Royaume Unis, demeurant professionnellement au Arraya Tower II - Floor 38, P.O. Box 4950, Safat 13050, Kuwait, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 1^{er} avril 2015, pour une durée illimitée.
4. Nomination de M. Rashid Siddiqi né le 10 mars 1973 à Karachi, Pakistan, demeurant professionnellement au DIFC, bâtiment Precinct 3, Office 404, P.O. Box 506506, UEA, Dubai, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 1^{er} avril 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Actionnaire unique, le conseil de gérance est compose de ce personnes:

- M. Faisal Al-Hamad, gérant de catégorie A;
- M. Rashid Siddiqi, gérant de catégorie A;
- M. Cédric Bradfer, gérant de catégorie B; et

- M. Paul Gerald Brogan, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015056533/26.

(150064563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Rombert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 88.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015056584/12.

(150064377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Roof, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 109-111, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 196.101.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Davy Aly ERNZEN, éducateur spécialisé, demeurant à L-8280 Kehlen, 32, rue de Mamer.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer entre et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "ROOF".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'organisation et l'aménagement de surfaces commerciales, d'habitations privées, d'habitations de luxe ou tout autre aménagement de biens matériels ou autres.

Afin de réaliser cet objet, la société met en valeur toutes sortes de biens meubles ou immeubles et peut effectuer toutes prestations de service dans le domaine de la représentation, du secrétariat, de la gouvernance, de la conciergerie, de l'entretien, du nettoyage, de la livraison, du transport, du déménagement, de l'aménagement ou autres pour le compte de ses clients, locataires, propriétaires publics, privés ou professionnels.

La société a également pour objet l'achat et la vente de toutes matières premières et produits nécessaires à l'exercice de ces activités ou autres ainsi que la recherche, l'étude, la mise au point de produits, de techniques et procédés nouveaux, l'élaboration de brevets y relatifs et leur gestion.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et/ou financières, ainsi que tous transferts de propriété matérielle ou immatérielle, mobilière ou immobilière.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Lorsque les actions de la société sont au porteur, celles-ci sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration parmi les professionnels habilités conformément à l'article 42 de la loi sur les sociétés commerciales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Davy Aly ERNZEN, susdit, trois mille cent actions	3100
Total: trois mille cent actions	<u>3100</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cent vingt euros (EUR 920,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Davy Aly ERNZEN, éducateur spécialisé, demeurant à L-8280 Kehlen, 32, rue de Mamer.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Lucie Mira BERTOVIC, employée, demeurant à L-8280 Kehlen, 32, rue de Mamer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1342 Luxembourg, 109-111, rue de Clausen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ERNZEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC /2015 / 10687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056585/124.

(150064469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Roquepine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 135.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015056586/11.

(150064325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

S.G.Mat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 97.040.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 3 Juillet 2014 qu'il a été décidé:

- de nommer André Nicolas Friederich Donner en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera convoquée en vue d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui se terminera le 31 décembre 2015.

- de confirmer la nomination de Monsieur Jean-Luc Gornay, Madame Marie-Paule Gornay-Roncalli et Madame Stéphanie Donner-Laterza comme administrateurs de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera convoquée en vue d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui se terminera le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2015056588/18.

(150064599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Septavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.023.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056589/11.

(150064404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Trias GER Immermannstrasse - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.539.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trias Pool I - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.460 the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "Sole Shareholder"),

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of Trias GER Immermannstrasse - T S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 1st, 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 3981 of December 24, 2014, registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 192.539 the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (hereinafter referred to as the "Company").

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to the real estate properties, including without limitation the administration, control, development and disposal of the real estate properties.

2.2 The Company may further, for the purpose of the financing of its real estate properties, borrow (including borrowing third party and intercompany debt) and/or lend funds, guarantee, indemnify, refinance existing indebtedness, enter into swaps and other derivatives, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which may deem useful in accomplishment of these purposes.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 15.1 of the articles of association of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 15 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.”

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Trias Pool I - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.460 au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (l'«As-socié Unique»),

Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique actuel de la société Trias GER Immermannstrasse - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée par un acte du notaire instrumentant, le 1^{er} décembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés C numéro 3981 du 24 décembre 2014, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.539 au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (ci-après dénommée «la Société»).

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet Social.**

2.1. L'objet social de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, incluant de manière non exhaustive la gestion, le contrôle, le développement et la vente des biens immobiliers.

2.2. La Société pourra également, dans le but de financer ses biens immobiliers, emprunter (y compris les emprunts à des tiers ou inter-sociétaires) et/ou accorder des prêts, garantir, indemniser, refinancer la dette existante, entrer dans des "swaps" ou autres instruments dérivés, accorder toute forme de garanties ou suretés pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité.

2.3. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 15.1 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.** Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10354. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056652/110.

(150064148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Trias GER IC Berlin - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.631.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trias Pool I - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.460 the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "Sole Shareholder"),

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of Trias GER IC Berlin - T S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 1st 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 39 of January 7, 2015, registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 192.631 the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (hereinafter referred to as the "Company").

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to the real estate properties, including without limitation the administration, control, development and disposal of the real estate properties.

2.2 The Company may further, for the purpose of the financing of its real estate properties, borrow (including borrowing third party and intercompany debt) and/or lend funds, guarantee, indemnify, refinance existing indebtedness, enter into swaps and other derivatives, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which may deem useful in accomplishment of these purposes.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 15.1 of the articles of association of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 15 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.”

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Trias Pool I - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.460 au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (l'«As-socié Unique»),

Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique actuel de la société Trias GER IC Berlin - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée par un acte du notaire instrumentant, le 1^{er} décembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés C numéro 39 du 7 janvier 2015, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.631 au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (ci-après dénommée «la Société»).

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet Social.

2.1. L'objet social de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, incluant de manière non exhaustive la gestion, le contrôle, le développement et la vente des biens immobiliers.

2.2. La Société pourra également, dans le but de financer ses biens immobiliers, emprunter (y compris les emprunts à des tiers ou inter-sociétaires) et/ou accorder des prêts, garantir, indemniser, refinancer la dette existante, entrer dans des "swaps" ou autres instruments dérivés, accorder toute forme de garanties ou sûretés pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité.

2.3. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 15.1 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10372. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056653/107.

(150064622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Trias Ger Kaygasse - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.561.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trias Pool I - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.460 the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "Sole Shareholder"),

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of Trias GER Kaygasse - T S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated by deed of the

undersigned notary, on December 1st 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 4027 of December 31, 2014, registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 192.561 the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (hereinafter referred to as the “Company”).

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to the real estate properties, including without limitation the administration, control, development and disposal of the real estate properties.

2.2 The Company may further, for the purpose of the financing of its real estate properties, borrow (including borrowing third party and intercompany debt) and/or lend funds, guarantee, indemnify, refinance existing indebtedness, enter into swaps and other derivatives, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which may deem useful in accomplishment of these purposes.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 15.1 of the articles of association of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 15 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.”

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Trias Pool I - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.460 au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (l’“As-socié Unique”),

Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Le comparant déclare être l’associé unique actuel de la société Trias GER Kaygasse - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée par un acte du notaire instrumentant, le 1^{er} décembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés C numéro 4027 du 31 décembre 2014, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.561 au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (ci-après dénommée «la Société»).

L’Associé Unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet Social.

2.1. L'objet social de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, incluant de manière non exhaustive la gestion, le contrôle, le développement et la vente des biens immobiliers.

2.2. La Société pourra également, dans le but de financer ses biens immobiliers, emprunter (y compris les emprunts à des tiers ou inter-sociétaires) et/ou accorder des prêts, garantir, indemniser, refinancer la dette existante, entrer dans des "swaps" ou autres instruments dérivés, accorder toute forme de garanties ou sûretés pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité.

2.3. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 15.1 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10365. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056654/109.

(150064423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Trias GER Kirchheide - T S.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.579.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trias Pool I - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.460 the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "Sole Shareholder"),

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of Trias GER Kirchheide - T S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 1st 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 3980 of December 24, 2014, registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 192.579 the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (hereinafter referred to as the “Company”).

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to the real estate properties, including without limitation the administration, control, development and disposal of the real estate properties.

2.2 The Company may further, for the purpose of the financing of its real estate properties, borrow (including borrowing third party and intercompany debt) and/or lend funds, guarantee, indemnify, refinance existing indebtedness, enter into swaps and other derivatives, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which may deem useful in accomplishment of these purposes.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 15.1 of the articles of association of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 15 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.”

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Trias Pool I - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.460 au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (l'“As-socié Unique”),

Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique actuel de la société Trias GER Kirchheide - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée par un acte du notaire

instrumentant, le 1^{er} décembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés C numéro 3980 du 24 décembre 2015, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.579 au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (ci-après dénommée «la Société»).

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet Social.

2.1. L'objet social de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, incluant de manière non exhaustive la gestion, le contrôle, le développement et la vente des biens immobiliers.

2.2. La Société pourra également, dans le but de financer ses biens immobiliers, emprunter (y compris les emprunts à des tiers ou inter-sociétaires) et/ou accorder des prêts, garantir, indemniser, refinancer la dette existante, entrer dans des "swaps" ou autres instruments dérivés, accorder toute forme de garanties ou suretés pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité.

2.3. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 15.1 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10356. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056655/109.

(150064173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Beans & Leaves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52B, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 95.831.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 417 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055876/9.

(150063684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Vintage 2015 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, zone d'activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 196.088.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DMS Bank & Trust Ltd., a licenced trust company, as trustee of Vintage 2015 Offshore Trust, a charitable trust, organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 314, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Maître Jean-Thomas Pradillon, avocat au barreau de Paris, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a proxy given on 20 March 2015.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in its capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée" named Vintage 2015 GP S.à r.l. which it intends to incorporate in Luxembourg:

Art. 1^{er}. Denomination. There exists among the shareholders and all persons who will become shareholders thereafter a private limited company (société à responsabilité limitée) with the name "Vintage 2015 GP S.à r.l." (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The Company's corporate object is to act as general partner (associé commandité gérant) of Vintage 2015 Private Investments Offshore SICAV-SIF S.C.Sp., a special limited partnership created as a Luxembourg specialised investment fund governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a special limited partnership (société en commandite spéciale).

The Company may carry on any activities which are useful for the accomplishment of its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. If and to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations, the board of managers may also transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (€100) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a board of managers which is composed of at least three (3) members who need not be shareholders.

The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or these articles of association to the general meeting of shareholders shall be within the competence of the board of managers. Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of

the Company in all circumstances and to do, authorize and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or managers may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. The minutes of the board meeting are signed by the chairman.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager or any person appointed by the board of managers for this purpose.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager or any person appointed by the board of managers for this purpose, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company and such designated committees to effectively conduct the business of the Company. The designated committees may not bind the Company towards third parties. Any such appointment may be revoked at any time by the managers. Officers or members of the designated committees need not to be managers or shareholders of the Company. The officers and the members of the designated committees appointed, unless otherwise stipulated in these articles of association, shall have the powers and duties given to them by the managers in accordance with applicable laws and regulations.

Art. 8. Personal Interest and Liability of the Managers. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving DMS Offshore Management Services (Europe) Limited or any subsidiary or any affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any claim, action, suit or proceeding which he/she becomes involved as a party or otherwise by virtue of his/her being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his/her office;

(ii) with respect to any matter as to which he/she shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he/she is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares it/he/she owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice in the forms provided by law. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting of shareholders shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distri-

butable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to Article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”); in this case, Articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Founding Shareholder	Subscribed capital	number of shares
DMS Bank & Trust Ltd., as trustee of Vintage 2015 Offshore Trust	EUR 12,500	125
TOTAL	EUR 12,500	125

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Transitory provisions

The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith immediately taken the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 31, zone d’activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following persons are appointed managers for an unlimited period of time:

- Mr Hakim Bendriss, Executive Director of DMS Offshore Investment Services (Europe) S.à r.l., born in Gien (France) on 27 August 1974, with professional address at 5, rue Goethe, L-1637, Luxembourg;

- Ms Nicole Ramroop, Director of DMS Offshore Investment Services (Europe) S.à r.l., born in Trinidad and Tobago on 24 September 1978, with professional address at 5, rue Goethe, L-1637, Luxembourg;

- Ms Catherine Crowley, Director, born in South Bend (India) on 14 December 1953, with personal address at 70 East 96th Street, Apartment 5B, New York, New York 10128, United States of America.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le deux avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DMS Bank & Trust Ltd., une société fiduciaire agissant comme fiduciaire de Vintage 2015 Offshore Trust, une fiducie caritative constituée en vertu du droit des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à PO Box 314, Grand Cayman,

KY1-1104, Iles Caïmans, représentée par Maître Jean-Thomas Pradillon, avocat au barreau de Paris, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2015.

La procuration donnée, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Cette partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée Vintage 2015 GP S.à r.l. qu'elle entend constituer à Luxembourg:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les associés et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Vintage 2015 GP S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts ainsi que les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'agir en tant qu'associé commandité gérant de Vintage 2015 Private Investments Offshore - SICAV-SIF S.C.Sp., une société en commandite spéciale créée en tant que fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois régie par le droit luxembourgeois et constituée sous la forme juridique d'une société en commandite spéciale.

La Société peut effectuer toute opération utile à la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance. Si et dans la mesure permise par les lois et réglementations luxembourgeoises, le conseil de gérance peut également transférer le siège social de la Société dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sur résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres, associés ou non.

Le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèveront de la compétence du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, à l'endroit indiqué dans la convocation de la réunion. Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou les gérants

pourront nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette assemblée ou réunion.

Un avis de convocation écrit doit être transmis aux gérants pour chaque réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas où lors d'une réunion, le nombre de votes pour et le nombre de votes contre une résolution sont égaux, le président aura une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions du conseil sont signés par le président.

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie ou courriel, ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant ou de toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant ou toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance, ou tel que décidé à la réunion en question ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que ses pouvoirs visant à accomplir les actes relevant de la politique et de l'objet social de la Société, aux fondés de pouvoir de la Société qui auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société concernant tout ce qui a trait à la gestion journalière des affaires de la Société et ces comités désignés pour diriger de fait l'activité de la Société. Les comités désignés ne peuvent pas engager la Société envers des tiers. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par les gérants. Les fondés de pouvoir ou membres des comités désignés ne doivent pas nécessairement être gérants ou associés de la Société. Les fondés de pouvoirs et les membres des comités désignés nommés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les obligations qui leur auront été conférés par les gérants conformément aux lois et réglementations applicables.

Art. 8. Intérêt personnel et responsabilité des gérants. Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérant(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t dirigeant(s), gérant(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de cette autre société ou entreprise.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est dirigeant, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne sera, en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur quelque matière que ce soit en rapport avec ce contrat ou cette autre affaire.

Dans le cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de ce gérant ou fondé de pouvoir dans celle-ci à l'assemblée des associés suivante. Le terme «intérêt personnel» tel qu'employé dans la phrase précédente, n'inclut aucun rapport avec ou intérêt dans quelque matière, position ou transaction que ce soit impliquant DMS Offshore Management Services (Europe) Limited ou toute filiale ou tout affilié de celles-ci ou toute autre société ou entité déterminée de temps à autre par le conseil de gérance à sa discrétion.

Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou fondé de pouvoir:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou absence grave d'attention dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;
- (ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation dans les formes prévues par la loi. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité telle que prévue par la loi en matière de décisions collectives. Les résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale des associés seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le conseil de gérance établit les comptes annuels arrêtés au 31 décembre.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5 %) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant issu de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»); dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915.

Souscription et paiement

Le souscripteur a souscrit au nombre de parts sociales et a payé en numéraire les montants indiqués ci-après:

Associé fondateur	Capital souscrit	nombre de parts sociales
DMS Bank & Trust Ltd., agissant comme fiduciaire de Vintage 2015 Offshore Trust	12.500 EUR	125
TOTAL	12.500 EUR	125

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.600,-

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hakim Bendriss, Executive Director de DMS Offshore Investment Services (Europe) S.à r.l., né à Gien (France), le 27 août 1974, demeurant professionnellement au 5, rue Goethe, L-1637, Luxembourg;
- Madame Nicole Ramroop, Director de DMS Offshore Investment Services (Europe) S.à r.l., née à Trinité-et-Tobago, le 24 septembre 1978, demeurant professionnellement au 5, rue Goethe, L-1637, Luxembourg;
- Madame Catherine Crowley, Director, née à South Bend (Inde) le 14 décembre 1953, demeurant personnellement au 70 East 96th Street, Appartement 5B, New York, New York 10128, Etats-Unis d'Amérique.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire.

Signé: J.-T. PRADILLON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10925. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056694/434.

(150064009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Voyages Demy Schandeler s.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 22.712.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Béatrice MULLER, pensionnée, née à Neuilly/Marne (France) le 3 novembre 1933, agissant en son nom personnel et pour son propre compte ainsi qu'au nom et pour le compte de son époux Monsieur Aloyse SCHANDELER, pensionné, né à Keispelt, le 12 septembre 1932, demeurant ensemble à L-8479 Eischen, 22, Cité Bettenwiss et de la communauté de biens formée entre eux,

conformément à l'article 6 des statuts et suivant agrément préalable donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2015,

et pour lesquels elle se porte fort,

2. Madame Nadine SCHANDELER, chargée de direction, née à Luxembourg le 12 août 1965, demeurant à L-8294 Keispelt, 7, rue Durenthal,

Ici représentée par Monsieur Joël SCHANDELER, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé à lui donnée.

3. Monsieur Norbert SCHANDELER, entrepreneur d'autobus, né à Luxembourg le 15 avril 1934, demeurant à L-8295 Keispelt, 88, rue de Kehlen,

Ici représenté par Monsieur Joël SCHANDELER, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé à lui donnée.

4. Monsieur Laurent SCHANDELER, gérant de société, né à Luxembourg, le 28 juillet 1968, demeurant à L-8295 Keispelt, 16, rue de Kehlen,

Ici représenté par Monsieur Joël SCHANDELER, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé à lui donnée.

5. La société à responsabilité limitée «VOYAGES DEMY SCHANDELER S.à.r.l.», établie et ayant son siège social à L- Keispelt, 22, rue de Kehlen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 22711, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 27 mars 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 27 avril 1985, numéro 119 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 17 février 2009, numéro 345,

Ici représentée par Monsieur Joël SCHANDELER, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé à lui donnée.

Lesquelles procurations et assemblée, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société en commandite simple «VOYAGES DEMY SCHANDELER S.à.r.l. et Cie s.e.c.s.», établie et ayant son siège social à L- Keispelt, 22, rue de Kehlen, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 22712, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 27 mars 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 27 avril 1985, numéro 119 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 24 février 2009, numéro 403.

- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de porter la durée de la société à une durée illimitée. Par conséquent, L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société a une durée illimitée. ».

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante et au représentant des autres comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. MULLER, J. SCHANDELER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015056061/63.

(150063908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Ditco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056241/9.

(150064351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

IHC-Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056373/10.

(150064489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Entreprise Poeckes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 9.634.

Les comptes annuels de la société Entreprise Poeckes S.à r.l. au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056287/10.

(150064529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Domanial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 mars 2015

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, Avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet au 20 mars 2015:

PACBO Europe Administration et Conseil, 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, représentée par M. Patrice Crochet, 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg.

JALYNE S.A., 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bonnier, 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015056258/20.

(150064284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.
